

LA FONDATION DU PATRIMOINE  
en quelques mots...



**Statut** : Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine est le premier organisme national privé qui vise à promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine non protégé par l'État.

**Son organisation** : La Fondation du patrimoine est une organisation décentralisée. Son action s'appuie sur un réseau de délégués départementaux et régionaux, tous bénévoles.

**Ses moyens d'action** : Pour son action, la Fondation du patrimoine dispose d'instruments très incitatifs.

**Le label** facilite la restauration de bâtiments appartenant à des propriétaires privés. Il permet à ses bénéficiaires d'obtenir des avantages fiscaux.

**La souscription** permet de mobiliser le mécénat populaire en faveur de projets de sauvegarde du patrimoine public ou associatif.

AVEC LE GÉNÉREUX SOUTIEN  
des partenaires financiers



Pour plus de simplicité, faire des économies  
et préserver l'environnement

Faites un don sur Internet :

[lorraine.fondation-patrimoine.org](http://lorraine.fondation-patrimoine.org)

DÉLÉGATION RÉGIONALE DE LORRAINE

62, rue de Metz  
54000 NANCY

Tél./Fax : 03.83.46.86.35

Mail : [lorraine@fondation-patrimoine.org](mailto:lorraine@fondation-patrimoine.org)

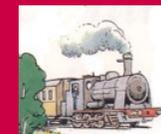
Site internet : [lorraine.fondation-patrimoine.org](http://lorraine.fondation-patrimoine.org)

Photos © M et G Mansuy © ALEMF

Ne pas jeter sur la voie publique



APPEL AU MÉCÉNAT  
POPULAIRE



ALEMF



RESTAURATION D'UNE LOCOMOTIVE  
À VAPEUR 020 T 2 HOHENZOLLERN

A.L.E.M.F  
Association Lorraine d'Exploitation et  
de Modélisme Ferroviaire

VIGY (Moselle)

Faites un don en ligne : [www.fondation-patrimoine.org/59712](http://www.fondation-patrimoine.org/59712)

# HISTORIQUE ET DESCRIPTION DE L'ÉDIFICE

## RESTAURATION D'UNE LOCOMOTIVE À VAPEUR À VIGY



Cette locomotive à vapeur à voie normale pour embranchements industriels a été fabriquée en 1900 par Hohenzollern à Dusseldorf (Allemagne). 19 locomotives de ce type Schlegel *matraque* ont été répertoriées.

Deux locomotives de ce type ont circulé en France à Fontoy, puis à Hayange chez de Wendel. Deux autres sont préservées et fonctionnent dans des sites touristiques et musée en Allemagne.

La chaudière est remplacée en 1966 et la locomotive est cédée à l'ALEMF en 1970. Ses bénévoles la restaurent au dépôt SNCF de Thionville puis aux anciens Ateliers de Basse-Yutz.

Elle assura un train spécial sur le réseau SNCF de Thionville à Vigy en septembre 1976 puis elle est transférée à Senones pour y assurer le Chemin de fer touristique de la Vallée du Rabodeau avec le n° 020 T 2 « Barbara ». Elle a figuré en bonne place dans le tournage du film « Le Mécréant » de Jean Lhote avec Maurice Biroux et Jean-Marc Thibault.

En 1985, elle arrive à Vigy pour tracter des trains du Chemin de Fer touristique de la Vallée de la Canner jusqu'en 1991. Arrivée à chute de timbre de la chaudière, elle est arrêtée en 1992.

### Une restauration nécessaire

Sa remise en état permettra, après mobilisation des bénévoles de l'ALEMF, de la remettre en service sur le Chemin de fer historique de la Vallée de la Canner. Avec deux voitures voyageurs de 1910 qui pourraient être restaurées par la suite, elle formera un train historique « Belle époque ».

L'ALEMF compte sur votre soutien  
et votre générosité pour mener à bien ce projet !

BON DE SOUSCRIPTION

□ Oui, je fais un don pour soutenir la **restauration de la locomotive à vapeur 020 T 2 Hohenzollern** et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, si le projet n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription, conformément au dossier validé initialement par la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si celle-ci était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

**Chèque à l'ordre de : « FONDATION DU PATRIMOINE - LOCOMOTIVE À VAPEUR DE VIGY »**

Mon don est de euros [ ]  
et je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre de l'impôt :

sur le Revenu **OU**  sur la Fortune Immobilière **OU**  sur les Sociétés

Votre don donnera lieu à l'envoi d'un reçu fiscal par e-mail \*, que vous pourrez joindre à votre déclaration de revenus.

**Pour les particuliers**, votre don ouvre droit à une réduction :

- **de l'impôt sur le Revenu à hauteur de 66 % du don** et dans la limite de 20% du revenu imposable.

Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt

- **OU de l'impôt sur la Fortune Immobilière à hauteur de 75 % du don dans la limite de 50 000 €**. (Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €)

Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt.

**Pour les entreprises**, votre don ouvre droit à une réduction :

- **de l'impôt sur les Sociétés à hauteur de 60 % du don** et dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires HT.

Un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.

NOM ou ENTREPRISE

ADRESSE

TÉLÉPHONE

MAIL

Comment faire votre don pour ce projet ?

**PAR INTERNET : Plus simple et plus rapide !**

◆ Faites votre don en ligne en 1-clc sur notre site internet sécurisé :  
[www.fondation-patrimoine.org/59712](http://www.fondation-patrimoine.org/59712)

◆ Flashez ce QR code à l'aide de votre smartphone et faites immédiatement un don pour ce projet !



**PAR COURRIER :**

◆ Envoyez ce bon de souscription complété et accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de « Fondation du patrimoine - Locomotive à vapeur de Vigy » (voir coordonnées au verso).  
Attention : le reçu fiscal sera établi exclusivement au nom et adresse du chèque

\* Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier, merci de cocher la case ci-contre. □

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre. □

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à Délégation Régionale dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons. Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

